Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260521-DCM20260506-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Gwendal LE COQ, Cécile LE ROUX, Jean-René MARC, Sabrina OULHEN, Claude DARÉ, Christelle HELIES, Jean-Yves GOURIOU, Fabienne LANDURE, Marie LAOT, Philippe DERRIEN, Maxime LÊ, Gwenaël GUYOMARD, Nadège HAVET, Jacky HERTSOEN, Benoît PAUL, Hélène LE BORGNE, Jean-Christophe MILIN, Céline FOUILLARD, Amélie ALAVAIL, Violaine MARCHADOUR, Yohann HENRY, Manon LAOT, Gérard REDT, Emma STEPHAN, Corinne ROPERT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Liliane OGOR, pouvoir à Sabrina OULHEN,
David NORMAND, pouvoir à Cécile LE ROUX,
Vincent VERBEQUE, pouvoir à Corinne ROPERT.

Absents :

Secrétaire de séance : Céline FOUILLARD

Date de réunion : 21/05/2026
Date de convocation : 12/05/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 26
- conseillers votants : 29
- pouvoirs : 3

Votes : Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N°2026-05-06

OBJET

ÎLOT ALLÉE VERTE : AVENANT A LA CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'EPF

Par convention opérationnelle du 4 juin 2019, la commune de Lannilis a chargé l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne de procéder à l'acquisition et au portage de fonciers situés secteur allée Verte, dans le but d'y réaliser une opération de renouvellement urbain à dominante d'habitat. Cette convention doit prendre fin au plus tard le 30/06/2026.

Le projet consiste en la réalisation d'une résidence sénior sociale (logements sociaux). Des logements en accession libre et des logements libres sont également envisagés sur ce secteur.

Pour permettre le développement du projet, la commune a sollicité, auprès de l'EPF de Bretagne, un allongement de la durée de portage.

La date de fin de portage, initialement programmée au 30 juin 2026, est reportée au 31 décembre 2027.
Les autres conditions restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant ci-annexé ainsi que tous les documents afférents.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS
Finistère